

A10 : Connaissance de l'ichtyofaune patrimoniale

Contexte

Le territoire du Parc naturel régional est parcouru par plusieurs fleuves côtiers en contexte salmonicole (La Liane, le Wimereux et la Slack, L'Aa et son affluent la Hem). Outre l'Aa canalisé qui est en contexte éso-cyprinicole (Ex : Brochet, Carpe appréciant les eaux calmes, stagnantes), l'ensemble des cours d'eau du territoire sont des cours d'eau à contexte salmonicole. Ces fleuves, associés à un chevelu de ruisseaux très dense, à des zones humides et à des étangs font que le territoire du Parc naturel régional renferme des enjeux piscicoles. 32 espèces de poissons ont été dénombrées sur le territoire du Parc. Pour suivre la qualité des milieux pendant les 12 ans de mise en œuvre de sa Charte, il a été identifié 3 grands types d'indicateurs à mesurer (répartition d'espèces cibles, front de migration, franchissabilité des ouvrages). Tout d'abord, 12 espèces cibles ont été identifiées afin d'améliorer la connaissance de leur présence à l'échelle des bassins versants du territoire. Le second indicateur vise à identifier la franchissabilité des ouvrages. En effet, l'analyse des continuités écologiques a permis d'identifier les ouvrages présents sur les cours d'eau. Certains constituent des obstacles à la migration des espèces et nuisent à la continuité écologique de la trame bleue. En complément, l'évolution des fronts de migration de deux espèces (PLAGEPOMI 2015/2020, 2014) sont étudiés. En effet, ces fronts, pour les migrateurs amphihalins (qui viennent de la mer) correspondent à la distance maximale que peuvent parcourir les espèces dans le cours d'eau pour se rendre sur leur zone de reproduction. Par cet indicateur, il est possible de juger de l'efficacité des travaux d'aménagement d'obstacles

pour améliorer cette migration vers l'amont de ces fronts de colonisation où les zones production sont nombreuses et de bonnes qualités sur les différents cours d'eau. L'analyse cartographique des fronts de migration et du franchissement des barrages permettra donc d'évaluer la contribution des aménagements en faveur des continuités écologiques.

Fiche mise à jour le "26-10-2017" / Fiche révisée 3 fois

Méthodologie


Pour améliorer la connaissance des populations des espèces cibles à l'échelle du territoire, le syndicat mixte du Parc a sollicité les données issues de protocoles standardisés. Ces données sont natives de prospections de stations d'études répartis sur l'ensemble des cours d'eau à l'échelle du territoire (Ex : Inventaire complet, Echantillonnage Ponctuel d'Abondance par pêche électrique). Ces prospections sont réalisées par la Fédération Départementale de Pêche du Pas-de-Calais (FDAAPPMA). Pour l'aspect trame bleue, une cartographie des barrages des cours d'eau est réalisée à l'échelle des bassins versants. Elle s'appuie sur la franchissabilité de ces ouvrages en fonction des capacités de franchissement de l'espèce repère, la Truite fario (FDAAPPMA). Les fronts de migrations, déterminés par le suivi des nids de ponte et le suivi des fronts de colonisation de la Fédération de pêche du Pas-de-Calais, seront localisés sur les cours d'eau du Parc. Pour cela deux espèces aux capacités de migration bien distinctes ont été choisies parmi les espèces cibles. En effet, l'impact d'un ouvrage n'est pas le même d'un poisson à l'autre d'où des fronts de migration variables. La Lamproie marine comme la fluviatile figurent par exemple parmi les espèces ayant le plus de difficulté à franchir les ouvrages des cours d'eau. Au contraire, les Grands salmonidés comme le

Saumon atlantique ou la Truite de mer sont des migrateurs qui éprouvent des difficultés mais qui ont la capacité de franchir certains obstacles grâce à leur capacité de saut pour remonter les cours d'eau.

Pour cela, il est utile d'identifier les fronts de migration des amphihalins afin de localiser les secteurs où la majorité des espèces peuvent circuler.

Résultats

2 poissons (Loche d'étang, Alose feinte), identifiés dans les espèces cibles, ne sont pas présents sur les 5 bassins versants qui composent le territoire du Parc naturel régionale des Caps et Marais d'Opale mais sont présents sur la frange littorale. Seules 4 espèces sont retrouvées sur l'ensemble des bassins versants.

La Loche de rivière, classé vulnérable sur la liste rouge nationale et en Annexe II de la directive habitat n'est présente que sur le bassin versant de l'Aa et plus précisément dans le marais Audomarois. L'Anguille européenne, espèce en voie critique d'extinction à l'échelle mondiale, est quant à elle bien présente sur l'ensemble des bassins versants du territoire. Toutefois, les obstacles transversaux limitent la progression de cette espèce vers les têtes de bassin. 

Sur l'ensemble des bassins versants, celui de l'Aa accueillent la plus grande diversité d'espèces cibles (présence de 8 espèces avérées et une 1 espèce supposée). Le bassin de la Hem abrite également 8 espèces cibles.

Avec 58 ouvrages identifiés, la Liane présente un linéaire avec de nombreux points de conflits pour le déplacement de l'ichtyofaune. La présence de ces nombreux ouvrages va de pair avec l'identification des fronts de migration des deux espèces cibles. En effet, que ce soit pour les grands salmonidés ou les lamproies, l'accès au bassin s'avère difficile.

Au contraire, le bassin versant de l'Aa possède lui plus de 50% de ses ouvrages franchissables et possède un linéaire

colonisable d'environ 47% pour les salmonidés et 42% pour les Lamproies migratrices, le front de migration se localisant au moulin de Wins.

Le bassin versant de la Hem est également proche des 50% des barrages franchissables mais reste difficilement accessible par exemple pour les grands Salmonidés, avec un front de migration situé à la minoterie de Recques-sur-Hem tandis que les lamproies colonisent que la partie basse du bassin où le front de migration se localise au Moulin Bleu de Polincove.

Les bassins versants de la Slack et de Wimereux restent également difficilement accessibles avec 68% de leurs ouvrages infranchissables. L'axe principale du bassin de la Slack est colonisé par la Truite de mer jusqu'au seuil de la chapelle Sainte Godeleine et au seuil de Crembreux sur son affluent. Pour les grands Salmonidés, le seuil du Goulet est la principale obstruction sur le Wimereux.



Interprétation

L'interprétation des résultats est sujette aux plus grandes précautions. Il faut prendre en compte la variation longitudinale de la distribution des populations et des espèces au sein des bassins versants. La présence d'une espèce sur une station du cours d'eau n'indique pas pour autant sa présence sur l'ensemble du linéaire. Concernant la franchissabilité des ouvrages, la capacité de franchissement d'un obstacle est variable selon les migrants.

L'amélioration des connaissances sur les espèces cibles et sur les aménagements permet de cibler la responsabilité des syndicats mixtes de gestion des eaux en faveur de la continuité écologique des cours d'eau. Pour préserver la qualité de ces milieux, il semble en effet primordial de dynamiser le gain écologique en améliorant les conditions de migration pour ces espèces. Cela passe notamment par la restauration et l'aménagement voir l'arasement complet des

ouvrages pour favoriser la libre circulation piscicole et le transit sédimentaire (amélioration de la qualité de l'eau et des habitats) et rendre accessible un maximum des zones de reproduction potentielle sur l'ensemble des bassins versants du territoire du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale.

Tous les 6 ans

Liste des espèces concernées

[Alose feinte](#) (*Alosa fallax*)

Anguille (*Anguilla anguilla*)

[Bouvière](#) (*Rhodeus sericeus*)

Brochet (*Esox lucius*)

[Chabot de rivière](#) (*Cottus gobio*)

[Lamproie de planer](#) (*Lampetra planeri*)

[Lamproie fluviatile](#) (*Lampetra fluviatilis*)

[Lamproie marine](#) (*Petromyzon marinus*)

[Loche d'Étang](#) (*Misgurnus fossilis*)

[Loche de rivière](#) (*Cobitis taenia*)

[Saumon atlantique](#) (*Salmo salar*)

En savoir plus

- <http://www.peche62.fr/rapport-suivi-de-nids-de-ponte-2010-2014/>
- <http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?Plan-de-gestion-des-poissons-migrateurs-du-bassin-Artois-Picardie-2015-2020>
- <http://www.peche62.fr/etat-des-lieux-de-la-population-danguilles-sur-le-delta-de-laa-de-la-hem-et-de-laa-riviere-2011/>